

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

---

27 NOVEMBRE 2008

---

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME

PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LA RADIODIFFUSION, LA CRÉATION  
D'UN FONDS BUDGÉTAIRE RELATIF AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE  
DÉPISTAGE DES CANCERS, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES  
INTERNATS, LES CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX ET LES BÂTIMENTS  
SCOLAIRES<sup>(1)</sup>

---

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DE  
L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE À LA PRESSE ET DU CINÉMA  
PAR MM. ALAIN ONKELINX ET PHILIPPE FONTAINE.

---

---

<sup>(1)</sup> Voir Doc. n° 611 (2008-2009) n° 1 et 2.

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma a procédé, au cours de sa réunion du 27 novembre 2008(2), à l'examen du Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la radiodiffusion, la création d'un fonds budgétaire relatif au financement des programmes de dépistage des cancers, les établissements d'enseignement, les internats, les centres psycho-médico-sociaux et les bâtiments scolaires – partim pour les matières qui relèvent de ses compétences (Doc. 611 (2008-2009) n°1).

### 1 Exposé introductif de Mme la ministre Laanan

Mme la ministre indique que seuls les quatre premiers articles concernent ses compétences en matière de radiodiffusion, notamment sur les contributions que les opérateurs de radio doivent apporter au Fonds de la création radiophonique de la Communauté française. Le décret-programme est assez précis en cette matière.

### 2 Discussion des articles

**M. Langendries** veut saluer ces mesures qui doivent faciliter la bonne gestion quotidienne des radios qu'elles soient indépendantes ou en réseau

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

Mme Bonni, M. Janssens, M. Milcamps, M. Onkelinx, M. Pirlot

Mme Cassart-Mailleux, M. Fontaine, M. Meurens, M. Milner (Président), M. Wahl

M. Di Antonio, M. Langendries, M. Procureur

On assisté aux travaux de la Commission :

Mme Bertieaux, Mme Bouarfa, M. du Bus de Warnaffe, M. Elsen, Mme Fassiaux-Looten, M. Meureau : membres du Parlement

Mme Laanan, Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel

M. Ankaert, directeur de cabinet de Mme la ministre Laanan

Mme Lahaye, directrice de cabinet adjointe de Mme la ministre Laanan

M. Vosters, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Laanan

M. Breckpot, conseiller budgétaire de Mme la ministre Laanan

M. Tarabella, Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale

M. Voisin, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre Tarabella

M. Duriau, collaborateur au cabinet de M. le ministre Tarabella

Mme Drèze, experte du groupe PS

Mme Kempeneers, experte du groupe MR

M. Hayois, expert du groupe cdH

Mme Bernard, experte du groupe cdH

Mme Tilman, experte du groupe cdH

et qui ont été autorisées depuis peu. Le groupe cdH veut saluer le travail effectué.

A l'article 2, il souhaite obtenir une précision sur la proposition de dispenser le paiement de la redevance applicable à la première année civile. On le voit bien dans les articles qui suivent, qu'il y aura un montant en terme de participation au Fonds d'aide à la création radiophonique qui sera moins importante qu'habituellement. Peut-on chiffrer le manque à gagner de cette mesure qui reste toutefois intéressante aux yeux de son groupe ?

**Mme la ministre** répond que cet article 2 vise à simplifier la vie des opérateurs de radios et d'éviter qu'ils soient mis tout de suite à contribution dans le sens où il faut qu'il aient le temps de pouvoir s'installer et de mettre en œuvre leur développement, de se mettre en conformité par rapport aux fréquences qu'ils ont obtenu. C'est pour essayer de coller à cette réalité. Elle n'a pas fait chiffrer cette mesure en tant que telle. Elle ne veut pas faire de politique-fiction. Elle a essayé, pour la discussion avec les acteurs de terrain, notamment avec l'Association « Radios », de coller à la réalité et de faire en sorte que ces opérateurs puissent s'installer et se mettre en place avec des délais qui sont parfois liés à des permis d'urbanisme, d'installation de nouveaux mâts, d'émetteurs, etc. . .

C'est assez compliqué de mettre tout cela en œuvre et cette mesure a été proposée pour que le Gouvernement soit attentif à la réalité des choses.

**M. Langendries** remercie la ministre pour sa réponse et ses explications. Il se fera une opinion plus concrète d'ici quelques mois et l'on pourra alors se faire une idée plus concrète quant au problème de financement.

**M. Tarabella**, ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale, indique que le projet de décret-programme ne comporte aucun article relevant de ses compétences.

### 3 Votes

Par 11 voix contre 4, la Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité du projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la radiodiffusion, la création d'un fonds budgétaire relatif au financement des programmes de dépistage des cancers, les établissements d'enseignement, les internats, les centres

psycho-médico-sociaux et les bâtiments scolaires –  
partim pour les matières qui relèvent de ses com-  
pétences.

Confiance a été faite au Président et aux rap-  
porteurs pour la rédaction du rapport.

|                  |               |
|------------------|---------------|
| Les Rapporteurs, | Le Président, |
| A. ONKELINX      | R. MILLER     |

P. FONTAINE